
Séance du mardi 10 juin 2025

Membres en exercice
: 15

Date de la convocation: 03/06/2025

Présents : 12

L'an deux mille vingt-cinq et le dix juin , l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.

Votants: 15

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Virginie FONGARO, Alda PENELA, Sylvain RIVIER

Excusés:

Absents:

Objet: Recrutement d'agents contractuels non permanents pour accroissement saisonnier d'activité - DE_2025_993

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'autorisation qui lui a été faite par délibération N°2020-679B du 18 juin 2020 de procéder au recrutement d'agents contractuels en cas de besoin de remplacement d'un agent absent, pour des emplois saisonniers ou occasionnels ainsi que dans l'attente d'un recrutement définitif.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-2,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des personnels pour faire face aux besoins liés aux accroissements saisonniers d'activité tels que l'entretien des espaces verts, la maintenance du patrimoine bâti, la préparation des manifestations communales,

Madame le maire propose au conseil municipal de recruter 3 "jobs d'été" qui permettront à de jeunes personnes d'acquérir une expérience du monde du travail.

Le cadre juridique des « jobs d'été » est fixé comme suit :

- Recrutement sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Nombre d'emplois créés : 3 adjoints techniques pour une durée maximale d'un mois,
- Période d'emploi : du 1er juillet au 30 août 2025 ;
- Age du candidat : 16 ans révolus au moment de l'entrée en fonction ;
- Rémunération selon les règles statutaires en vigueur.

Sur le rapport de Madame le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AGEDI Dépôt Sous Préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/06/2025 011-211101720-20250610-DE_2025_993-DE

AUTORISE Madame le maire à recruter des agents contractuels en vue de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier,
AUTORISE Madame le maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget principal de la commune.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,
Madame le maire, **Béatrice BORT**

